

**CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016**

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, le mardi 13 septembre 2016, à 19h00, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
Mme Erika DUVERGER  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Bérengère de REYNIÈS  
Mme Catherine LECUYER (pouvoir à M. Pierre LELLOUCHE jusqu'à son arrivée)  
M. Pierre LELLOUCHE  
Mme Sophie BOYER CHAMMARD  
Mme Eve DESBONNETS  
Mme Corine BARLIS

**Membres excusés :**

M. François LEBEL (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)  
M. Charles BEIGBEDER

**Membre absent :**

M. Marc PACHECO

## Ordre du jour de séance

### **08201615**

Désignation du secrétaire de séance

### **08201616**

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2016

### **2016 DPA 77**

Construction d'un groupe scolaire de 18 classes (8 maternelles et 10 élémentaires) ZAC Beaujon, lots 3-4 et n° 15 rue de Monceau à Paris (8<sup>e</sup>). Avenant n° 3 au marché de travaux

### **2016 DASCO 124**

Caisse des Ecoles (8<sup>e</sup>) -Subvention de 21 132 euros et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

### **2016 DJS 259**

Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017

### **2016 DLH 242**

Réalisation 2, rue de Florence (8<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 3 logements sociaux PLA-I par la RIVP

### **2016 DLH 249**

Réalisation 45, rue de Miromesnil (8<sup>e</sup>) d'un programme de 11 logements sociaux (7 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP

### **2016 DPE 40**

Plan de relance du tri – Subventions de 60 600 euros à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif

### **2016 DDCT 44**

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017

### **08 2016 17**

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>e</sup> a la charge (REF 2016 DDCT 44)

### **2016 DAC 637**

Convention relative à l'occupation du domaine public pour l'association Théâtre de la Ville Pavillon des Ambassadeurs (8<sup>e</sup>)

### **2016 DDCT 42**

Etats spéciaux d'arrondissement - détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017

### **2016 DDCT 43**

Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre-investissement 2017

### **2016 DAE 309**

Subvention de 75.000 euros et convention avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival (8<sup>e</sup>)

### **2016 DAE 328**

Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8<sup>e</sup>) Société WSN DEVELOPPEMENT, fixation de la tarification de la redevance

**2016 DU 166**

Classification de voies au titre des droits de voirie (8<sup>e</sup>)

**2016 DLH 90**

Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme " l'Habitation Confortable "

**2016 DFPE 240**

Signature d'une convention de partenariat entre l'association Restaurants du cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris

**2016 DFPE 55**

Subventions de 4.245.053 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

**QMA8 2016 19**

Question orale au Maire d'arrondissement de Mme Catherine LECUYER et de M. Pierre LELLOUCHE relative à l'opération logements INPI

**QMA8 2016 20**

Question orale au Maire d'arrondissement de Mme Catherine LECUYER relative à la salle Pleyel

**QMA 82016 18**

Question orale au Maire d'arrondissement présentée par Mme Corine Barlis, relative à l'attribution de logements sociaux relevant du contingent de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement

**1°** /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d’HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

## **2°/08 2016 15 – Désignation du secrétaire de séance**

*Rapporteur : Mme Jeanne d’HAUTESERRE*

Sur proposition de **Mme Jeanne d’HAUTESERRE**, M. Grégoire GAUGER, est nommé secrétaire de séance.

## **3° /08 2016 16 – Approbation du compte rendu du Conseil d’arrondissement du 20 juin 2016**

**Mme d’HAUTESERRE** demande s’il y a des observations.

**Mme BARLIS** demande quatre modifications sur le procès-verbal, pages 9/10/11/15.

**Mme d’HAUTESERRE** s’assure qu’il n’y ait pas d’autres observations et met la délibération aux voix avec les modifications.

Il est procédé au vote.

- Le compte rendu de la séance du lundi 20 juin 2016 est **ADOpte A L’UNANIMITE** des membres présents sous réserve des modifications mentionnées
- Mme Sophie BOYER CHAMMARD s’abstient

## **4°/ 2016 DPA 77 - Construction d’un groupe scolaire de 18 classes (8 maternelles et 10 élémentaires) ZAC Beaujon, lots 3-4 et n° 15 rue de Monceau à Paris (8<sup>ème</sup>). Avenant n° 3 au marché de travaux**

*Rapporteur : Mme Jeanne d’HAUTESERRE*

**Mme d’HAUTESERRE** indique que la construction d’un groupe scolaire de dix-huit classes dont huit maternelles et dix classes élémentaires à la ZAC Beaujon concerne les lots 3 et 4 situés 15 rue de Monceau à Paris 8<sup>e</sup>. L’avenant n°3 au marché des travaux concerne :

- la démolition de l’ancienne crèche en cœur d’îlot, d’environ 1 125 m<sup>2</sup> HO ;
- la construction, à son emplacement, d’un bâtiment R+3 à usage d’école élémentaire de 10 classes, d’une cuisine de préparation pour 500 rationnaires, de salles à manger et de trois logements de fonction, représentant environ 3 380 m<sup>2</sup> HO ;  
Ces opérations sont terminées et livrées.
- la restructuration de l’école rue de Monceau et sa transformation en école maternelle de huit classes ainsi que divers locaux et un logement de fonction représentant environ 2 050 m<sup>2</sup> HO. Cette opération est en cours depuis le 1<sup>er</sup> avril et devrait s’achever au printemps 2017.

Le coût global de l’opération est de 22.993.439 euros TTC, valeur finale estimée.

Un avenant n° 1 a été notifié au titulaire le 15 juillet 2014, afin de corriger une erreur matérielle à l'acte d'engagement et d'activer la partie à bons de commande non notifiée initialement. Cet avenant est sans incidence financière.

Un avenant n° 2 a été notifié au titulaire le 31 mars 2016 afin de porter le montant global et forfaitaire du marché à 10.913.774,32 euros HT (soit +3,73 %) compte tenu de modifications apportées au projet de restructuration du bâtiment au 15 rue de Monceau.

Afin de permettre la poursuite de l'opération, il y a lieu d'intégrer divers travaux modificatifs intervenus durant le chantier de construction de l'école élémentaire. Ces derniers trouvent leur origine dans différentes causes développées dans cette délibération.

Le montant de l'avenant 3 représente 4,42 % du montant initial du marché, pour sa partie à prix global et forfaitaire. L'augmentation constituée par l'ensemble des avenants représente 8,15 % du montant initial du marché pour sa partie à prix global et forfaitaire.

En conséquence, le montant du marché est porté à 11.378.699,67 euros HT, pour sa partie à prix global et forfaitaire. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation du présent avenant, lors de sa séance du 12 juillet 2016.

Mme d'HAUTESERRE demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer. En l'absence d'observation, elle met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

#### **5°/2016 DASCO 124 - Caisse des Ecoles du 8<sup>e</sup> -Subvention de 21.132 euros et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire**

*Rapporteur : Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** explique qu'il est proposé, au titre de l'année 2016, d'accorder une subvention d'un montant global de 21.132 euros. Cette enveloppe se décompose en deux sous-enveloppes :

- 15.321 euros au titre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires. Ce montant participera au financement des efforts prévus en 2016 pour accroître la part des produits issus de l'alimentation durable (service de trois produits bio et/ou Label Rouge par semaine et un menu développement durable tous les 15 jours à compter d'avril 2016 ainsi que du poisson pêche durable).
- 5.811 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation. La Caisse va accroître en 2016 son programme de formation (principalement les formations « gestes et postures » pour la prévention des blessures travail et « premiers secours »).

Le présent projet de délibération a donc, pour objet d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs ci-jointe avec la Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement afin de permettre le versement d'une subvention de 21.132 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service.

Mme d'HAUTESERRE demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer.

**Mme BARLIS** salue les efforts qui ont été réalisés pour augmenter la part des aliments bio et du développement durable dans la restauration scolaire, étant donné le retard important de l'arrondissement sur le sujet.

En l'absence d'observation, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**6°/ 2016 DJS 259 – Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** précise que cette délibération porte sur la convention relative à la restauration de stages sportifs (stages SDP) pour les enfants du 8<sup>e</sup> arrondissement. Ce programme date de 2001. Le gymnase Roquépine jusqu'en 2014, puis le centre sportif Beaujon en ont bénéficié. Cela permet à des enfants - qui ne sont généralement pas les plus favorisés de l'arrondissement – de pratiquer des activités sportives gratuites pendant leurs vacances scolaires dans les équipements sportifs et également de bénéficier de sorties parfois en dehors de Paris.

La convention doit être renouvelée puisqu'elle arrive à son terme en 2016. M. GAUGER souligne qu'à juste titre Mme d'HAUTESERRE s'est étonnée d'une confusion dans cette délibération selon laquelle les caisses des écoles parisiennes devraient fournir des repas sur la commune de Choisy-le-Roi située à l'extérieur de Paris. La mairie centrale a précisé que ce n'était pas le cas. A présent, les choses sont clarifiées.

M. GAUGER invite les conseillers d'arrondissement à renouveler cette convention.

En l'absence d'observation, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**7°/ 2016 DLH 242 – Réalisation 2, rue de Florence (8<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 3 logements sociaux PLA-I par la RIVP**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** indique que dans le cadre d'un bail emphytéotique, la RIVP est gestionnaire de l'immeuble communal situé 2 rue de Florence jusqu'en 2046. Elle souhaite transformer un logement T5 non conventionné, actuellement libre, en trois logements T2, qui seraient conventionnés en PLA-I. Le présent projet a pour objet de soumettre les conditions de cette réalisation. Le programme est détaillé dans la fiche technique jointe.

Il comportera trois logements T2 de type PLA-I, d'une surface utile et habitable global d'environ 184 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel moyen de ces logements serait calculé sur la base réglementaire de 5,97 euros du m<sup>2</sup> utile en valeur janvier 2016. Le coût global de l'opération est évalué de 478.539 euros (2.601 euros du m<sup>2</sup> de surface utile).

Il est rappelé que le conventionnement des logements ouvrira droit, pour les locataires, en fonction de leurs ressources, à l'aide personnalisée au logement. En contrepartie de ce conventionnement à l'APL, et des participations apportées par les co-financeurs, les droits de réservation devraient être ainsi répartis :

- Préfecture de Paris : un logement ;

- Préfecture de Police : un logement ;
- Ville de Paris : un logement.

Mme d'HAUTESERRE propose en conséquence :

- d'approuver la participation de la ville de Paris au financement du programme précité, et d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant maximum global de 129.961 euros ;
- d'accorder la garantie de la ville à l'emprunt PLA-I à souscrire par la RIVP pour le financement des logements.

Mme d'HAUTESERRE demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer.

**M. LELLOUCHE** considère que ce genre de programme est extraordinairement dispendieux. 2.600 euros du m<sup>2</sup> pour diviser un appartement en trois lui paraît très cher, même à Paris. Il se réjouit qu'un logement soit réservé à la Préfecture de Police de Paris mais il continue à s'opposer complètement à la politique d'affectation des logements sociaux. Il précise qu'un grand nombre de gens qui servent leur ville ne trouvent pas à se loger : pompiers, infirmiers... A chaque fois, des logements sociaux sont attribués on ne sait trop où. Mentionner la Préfecture de Police est une bonne chose. Pour le reste, c'est toujours pareil, regrette-t-il. Les logements ne sont jamais proposés aux personnes qui servent la ville et aux enfants des habitants de l'arrondissement. M. LELLOUCHE insiste sur les nombreuses demandes qu'il reçoit en matière de logements et déclare qu'il ne peut pas y répondre et les transmet au Maire de l'arrondissement. La politique du logement de la mairie centrale est une catastrophe. Cette délibération est l'exemple d'un programme dispendieux et inefficace. Il déplore le fait d'attribuer un demi-million d'euros pour rénover un appartement. Il ajoute que Mme LECUYER et lui-même voteront contre cette délibération.

**Mme BURLIS** déclare qu'elle votera favorablement. Elle précise que le logement mentionné dans la délibération n'est pas un logement social, ni catégorisé comme tel, et que le transformer en trois logements sociaux lui paraît être une bonne nouvelle. Les demandeurs du 8<sup>e</sup>, d'autres arrondissements parisiens ou des franciliens, ont le droit de rester vivre dans cet arrondissement ou de souhaiter habiter dans cet arrondissement. Elle souligne qu'à chaque fois, dans un même immeuble, un mélange des catégories de logements sociaux est réalisé. Cela lui paraît être très important. C'est le cas à la Ville de Paris depuis 2001. C'est la seule manière de pouvoir créer du logement social tout en conservant de la mixité. C'est extrêmement important selon elle. Elle rappelle qu'elle votera pour cette délibération.

**Mme BOYER CHAMMARD** souhaite également expliquer son vote. Elle annonce qu'elle votera pour cette délibération et fait part de sa déception à l'égard de Mme le Maire qui ne semble pas prendre position sur ce sujet.

**Mme d'HAUTESERRE** répond qu'elle prend position en votant favorablement et met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A LA MAJORITE (8 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**8°/ 2016 DLH 249 – Réalisation 45, rue de Miromesnil (8<sup>e</sup>) d'un programme de 11 logements sociaux (7 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** explique que cette délibération concerne le 45 rue de Miromesnil avec onze logements. Trois logements sont affectés à la Préfecture de Paris, deux logements aux ministères, six logements à la Ville de Paris. Le financement est en grande partie assuré par la Ville de Paris, par l'Etat et les ministères.

M. GAUGER précise que le coût de cette opération est plus élevé en raison de la spécificité du 8<sup>e</sup> arrondissement. Il appelle à voter en faveur de cette délibération.

**M. LELLOUCHE** demande des précisions sur l'affectation de ces logements.

**M. GAUGER** insiste sur le fait que trois logements sont destinés à la Préfecture de Paris, deux logements aux ministères et six logements à la Ville de Paris.

**M. LELLOUCHE** n'en est pas sûr. Il pense que ces logements relèvent de ces institutions mais que M. GAUGER ne peut pas dire à qui ils sont affectés.

**M. GAUGER** reconnaît que la délibération qui n'est pas suffisamment explicite. Aussi, il invite M. LELLOUCHE à contacter les services de la mairie centrale s'il souhaite avoir davantage de détails.

**M. LELLOUCHE** ne conteste pas à la municipalité d'ouvrir le marché de l'habitation à Paris, y compris aux gens qui n'ont pas de revenus : les jeunes, les personnes âgées, les gens en difficulté... La question selon lui est de savoir à qui bénéficient de ces logements sociaux. Il a vu depuis l'élection de M. DELANOE en 2001 une priorité aux nouveaux arrivés en France et non aux parisiens, aux enfants de parisiens, aux personnes âgées parisiennes qu'il ne sait pas où loger. C'est la réalité. Tant qu'il ne connaît pas les conditions d'attribution des logements, il ne peut pas soutenir cette politique, même s'il est favorable à la création de logements sociaux à Paris. Toutes les procédures d'attribution jusqu'à présent sont extrêmement opaques. Elles ont toutes été dans la même direction. Il le dira sans cesse parce que c'est la vérité.

**Mme d'HAUTESERRE** rappelle que les critères de sélection sont établis par les bailleurs. En fonction des critères de salaire, de la composition de la famille, les bailleurs étudient à chaque fois trois dossiers. Lorsqu'il s'agit d'un appartement sur le contingent de la Mairie du 8<sup>e</sup>, trois dossiers sont proposés lesquels sont présentés au cours d'une commission réunissant une vingtaine de personnes. Mme d'HAUTESERRE invite les élus présents à assister à ces commissions. Les membres de la commission réunis chez le bailleur s'expriment et donnent leur préférence pour un dossier. Elle insiste sur l'anonymat des dossiers présentés dans les commissions ainsi que sur la transparence des procédures. Il n'y a aucune « magouille ».

**M. LELLOUCHE** rétorque que ce n'est pas ce qu'il a dit.

**Mme d'HAUTESERRE** assure que la sélection est transparente et que la majorité des dossiers est anonyme.

Elle rappelle tout de même qu'à une certaine période, un certain nombre de collègues, de conseillers de Paris ont bénéficié de logements sociaux. Ils en ont eu besoin à un moment de leur vie. Ensuite, ils sont devenus ce qu'ils sont et ont rendu leur appartement. Il lui semble aujourd'hui que les élus doivent être à l'écoute et aider leurs concitoyens qui, à un moment de leur vie, n'ont pas les moyens de se loger décemment pour qu'ils puissent continuer leur vie active dans de bonnes conditions. Par la suite, ceux-ci sont censés quitter leur appartement social quand leur situation évolue. Ce sont les logements sociaux d'aide à un démarrage de la vie.

Aujourd'hui concernant cette opération, Mme le Maire ne peut pas dire dans ce programme comment vont être attribués les logements puisque ce n'est pas encore bâti. Elle pense qu'il y aura une évolution dans cette commission d'attribution. Les élus ont tous conscience du besoin de logements dans l'arrondissement. Elle insiste sur le fait qu'elle est interpellée souvent par des gens du 8<sup>ème</sup> qui souhaitent rester dans l'arrondissement mais qui n'ont plus les moyens de se loger et demandent de l'aide.

**M. LELLOUCHE** interrompt Mme d'HAUTESERRE. Il sait qu'elle est à l'écoute et précise que tous les élus le sont aussi. La question est de savoir si des choix peuvent être imposés en faveur des gens qui en ont besoin dans l'arrondissement. Il fait part de son expérience. Il aimerait changer cette politique d'attribution et donner la priorité aux gens qui dépendent et habitent les quartiers.

S'agissant des personnes qui ont fait de la politique à Paris et qui ont profité des largesses de la RIVP ou autre, il affirme qu'il a toujours condamné cela. Il n'a jamais rien demandé. Tous ceux qui en ont profité ont été dénoncés. Le dernier en date était le patron d'un organisme de logement social, Paris Habitat, nommé par l'actuelle majorité, grassement payé et en plus logé par la ville.

**Mme d'HAUTESERRE** ne souhaite pas refaire le débat.

**M. LELLOUCHE** rappelle que Mme d'HAUTESERRE a ouvert ce débat. Il estime que le sujet concerne le mode d'attribution des logements. Il répète que ce mode ne permet pas aux élus locaux ou nationaux de répondre aux besoins de leurs administrés. C'est pour cela qu'il votera contre.

**Mme de REYNIÈS** pense que ces réflexions sont justifiées. Néanmoins, après avoir entendu Mme d'HAUTESERRE, elle note que les administrés sont effectivement privilégiés. Elle souhaite que ceux qui habitent le 8<sup>e</sup> arrondissement puissent rester dans cet arrondissement.

**Mme BARLIS** rappelle que M. LELLOUCHE est encore parlementaire pour quelques mois. Il sait très bien comment la loi est constituée. Elle a bien compris qu'il est déjà en campagne électorale. Cela ne lui a pas échappé. Mais en tant que parlementaire, il est censé connaître la loi. Elle rappelle que précédemment, elle se réjouissait qu'il existe différents plafonds de logements sociaux et que l'on sait par avance qui va disposer de ces logements même si on ne le sait pas nominativement. Mais on connaît par avance les catégories de personnes car pour chaque appartement - à partir du moment où il est financé en PLA-I ou en PLA ou PLS - on sait que ce n'est pas la même catégorie sociale qui s'installera dans l'arrondissement. C'est la loi qui le prévoit d'entrée de jeu.

Elle dit faire pleinement confiance à la commission de la Ville de Paris qui a été de plus en plus transparente. Elle rappelle pour les collègues qui ne le savent pas que dorénavant, les demandeurs de logements parisiens peuvent s'inscrire sur le site de la Ville de Paris pour pouvoir assister - sur tirage au sort - à une commission d'attribution pour voir comment cela fonctionne. Elle aimerait pouvoir en dire autant de la commission du 8<sup>e</sup> arrondissement. Elle y reviendra puisque cela fait l'objet d'une de ses questions en fin de conseil. Elle a des inquiétudes sur ce sujet. Elle n'a en revanche aucune inquiétude sur la commission d'attribution de la Ville de Paris. Tous les groupes politiques sont associés ainsi que les associations, les bailleurs sociaux... La transparence est complète.

**Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A LA MAJORITE (7 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

## **9°/ 2016 DPE 40 – Plan de relance du tri – Subventions de 60.600 euros à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** explique que la ville de Paris a décidé de faire acte de candidature au plan de relance du tri d'Eco-Emballages. A l'issue de groupes de travail conduits par les services municipaux, dix propositions d'actions ont été définies et ont constitué la réponse à l'appel à candidature d'Eco-Emballages. Huit actions ont été retenues par le Comité national d'Eco-Emballages. A ce titre, l'association Graine Ile-de-France propose de sensibiliser durablement au tri sélectif 200 jeunes ciblés

via des établissements scolaires parisiens situés dans tous les arrondissements dont le 8<sup>e</sup>. Ce projet a aussi pour objectif de valoriser les éco-gestes citoyens pour éviter le gaspillage et améliorer le cadre de vie.

Il est proposé de soutenir les projets figurant dans cette délibération. L'ensemble des soutiens financiers s'élève au total à 60.600 euros. M. BALADI demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer et précise qu'il votera pour car cela rentre dans une certaine logique de sensibilisation des éco-gestes. A la mairie du 8<sup>e</sup>, sous la présidence de Mme le Maire et en présence des élus, ils ont souhaité qu'à la caisse des écoles, un tri sélectif avec compostage soit testé à l'école de la rue Beaujon pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge et procéder à la méthanisation des déchets pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui est, selon lui, une des causes nationales de l'année.

En l'absence d'observation, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A LA MAJORITE (7 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**M. LELLOUCHE** justifie son vote contre par le fait qu'il s'agit une nouvelle fois d'argent dépensé inutilement. La ville vient d'annoncer encore 8 ou 10 millions d'euros cette semaine pour les migrants. Avec cette dépense supplémentaire, cela commence à faire beaucoup pour les impôts, juge-t-il. Il faudra peut-être un jour penser à faire des économies.

#### **10°/ 2016 DDCT 44 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017**

#### **11°/08 2016 17 - Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>e</sup> a la charge (REF 2016 DDCT 44)**

*Rapporteur : Mme Erika DUVERGER*

**Mme DUVERGER** propose d'examiner ces deux délibérations ensemble. Elles définissent le périmètre de l'état spécial et portent sur l'élaboration des inventaires de l'équipement de proximité pour 2017 dont le 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge. En effet, l'état spécial recouvre principalement les dépenses liées au fonctionnement des équipements de proximité. La liste des équipements est revue chaque année en fonction des aménagements intervenus dans l'arrondissement. Cette année, dans la liste jointe au dossier, elle note que l'école polyvalente rue de Monceau s'inscrit dans l'attente de la réalisation des travaux qui permettront l'installation de l'école maternelle en 2017. Le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement reste au nombre de 37 pour 2017 et comporte les bibliothèques municipales, le conservatoire de musique, les écoles élémentaires et maternelles, les différents jardins et jardinets, promenades ou squares, les crèches, halte-garderie, le gymnase Roquépine, le centre d'animation, les bains douches, la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement ainsi que la maison des associations.

Mme DUVERGER demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer et de voter pour cet inventaire exhaustif des équipements de proximité de l'arrondissement.

En l'absence d'observation, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

**12°/ 2016 DAC 637 – Convention relative à l’occupation du domaine public pour l’association Théâtre de la Ville Pavillon des Ambassadeurs (8<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : Mme Erika DUVERGER*

**Mme DUVERGER** rapporte que de 1970 à mars 2016, Pierre CARDIN était le concessionnaire de ce théâtre. Cette concession est arrivée à son terme. La ville de Paris a proposé que soit hébergée dans ce théâtre ainsi que dans d'autres structures de Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement par exemple le Théâtre de la ville durant la période de travaux qui est menée. Cette occupation temporaire du domaine public est prévue jusqu'à la réception des travaux du Théâtre de la ville pour assurer une continuité de la programmation artistique de cet établissement. Cette mise à disposition correspond à un loyer de 1.125.000 euros. Cette aide est stipulée dans la convention. Elle devra apparaître dans les comptes de l'association du Théâtre de la ville. La convention est faite dans les termes habituels.

Mme DUVERGER propose de voter pour cette délibération.

En l'absence d'observation, **Mme d’HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L’UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**13°/ 2016 DDCT 42 - Etats spéciaux d’arrondissement - détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d’animation et de gestion locales 2017**

**14°/ 2016 DDCT 43 – Etats spéciaux d’arrondissement - délibération cadre-investissement 2017**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** propose de fusionner les deux délibérations car elles concernent l'état spécial d'arrondissement. Le budget de l'état spécial se divise en deux sections :

- section fonctionnement ;
- section investissement qui se développe en trois sous-dotations :
  - la dotation de gestion locale : 82 % du budget de l'état spécial d'arrondissement, soit 1.956.307 euros. Ce sont les dépenses des écoles : eau, électricité, chauffage, maintenance, nettoyage des locaux, fournitures d'entretien, alimentation...
  - la dotation d'animation locale : 10.30 % du budget de l'état spécial, soit 294.000 euros en 2016. Il s'agit des crédits liés à l'animation locale comme par exemple les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et vie locale, particuliers des activités culturelles, travaux d'urgence relatifs aux équipements de proximité, crédits de fonctionnement des conseils de quartier - chaque conseil de quartier a un forfait de 3.306 euros.
  - les dépenses d'investissement afférentes aux équipements de proximité : 6 % du budget global, soit 143.000 euros. Ce sont les travaux sur la section investissement, l'acquisition de mobiliers, de machines, de matériel informatique et autres immobilisations. Cela comprend également les crédits d'investissement des conseils de quartier. Un forfait de 8.264 euros est attribué pour chaque conseil. Il peut y avoir la réfection de voiries.

M. BALADI propose aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer.

En l'absence d'observation, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

### **15° / 2016 DAE 309 – Subvention de 75.000 euros et convention avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival (8<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** explique que Paris Drone Festival est une manifestation qui s'est déroulée le 4 septembre dernier sur les Champs-Élysées. Elle a été organisée par la ville de Paris et le Comité Champs-Élysées, l'association des commerçants des Champs-Élysées. Selon les organisateurs, la manifestation a réuni 300.000 spectateurs et huit pilotes de drone. Cela a été un grand succès. De nombreuses entreprises de la *French Tech* (des entreprises des nouvelles technologies) étaient présentes. En l'occurrence, la ville du Paris et la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement demandent de subventionner pour 75.000 euros sur un budget global de 119.000 euros. Il soutient personnellement le Comité Champs-Élysées et toutes les propositions.

M. BALADI laisse les conseillers d'arrondissement en délibérer.

**M. LELLOUCHE** se dit naturellement favorable au Comité Champs-Élysées et aux manifestations festives. Mais il se demande pourquoi le contribuable est appelé à financer à hauteur de 75.000 euros des industries qui sont extrêmement prospères et qui se développent partout. Les drones posent, selon lui, des problèmes de sécurité dont il s'occupe par ailleurs. Il s'interroge sur le besoin de faire appel au contribuable pour financer une opération promotionnelle sur les Champs-Élysées. Il trouve cela pathétique.

**M. BALADI** réplique qu'il s'agit davantage de *start-up* françaises.

**M. LELLOUCHE** rappelle que les *start-up* bénéficient de foudrures d'aides. Il existe aussi des financeurs, des entreprises, des banques, des *business angel*... Il ne comprend pas. Il faut respecter le contribuable, déclare-t-il. M. LELLOUCHE juge que l'Hôtel de ville dépense à tout va.

**M. BALADI** précise qu'il s'agit aussi d'une aide à l'économie réelle, contrairement à des subventions versées à des associations.

**M. LELLOUCHE** considère que ce n'est pas bénéfique pour l'économie française car la plupart de ces drones sont fabriqués en Chine.

**Mme LECUYER** compte soutenir le Comité Champs-Élysées mais trouve dommage de voter les subventions après coup.

**M. BALADI** acquiesce.

**Mme LECUYER** ajoute qu'ils sont devant le fait accompli. Qu'ils votent ou pas, 75.000 euros seront déboursés pour le Comité Champs-Élysées.

**M. LELLOUCHE** argue également que le Comité est financé par des entrepreneurs privés. Il s'agit d'une entreprise profitable et il ne voit pas pourquoi le contribuable est taxé sur des opérations de ce genre.

En l'absence d'observations, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A LA MAJORITE (5 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

### **16°/ 2016 DAE 328 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8<sup>e</sup>) Société WSN DEVELOPPEMENT, fixation de la tarification de la redevance**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** indique qu'à l'occasion de la *Fashion Week* qui se déroulera au printemps prochain, l'occupation du domaine public est consentie sur la période du 23 septembre au 3 octobre 2016 lors des carrefours pour l'emploi. La manifestation a lieu chaque année. Elle est organisée par la ville et aide notamment les jeunes à trouver des stages et des emplois. Dans le cas présent, il s'agit de rajouter un stand. La ville loue à la société WSN DEVELOPPEMENT l'occupation de l'espace public pour 180.684 euros. Cette rentrée dans les caisses de la ville se fait en marge de l'organisation du forum pour l'emploi.

M. BALADI demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer.

En l'absence d'observations, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

### **17°/ 2016 DU 166 - Classification de voies au titre des droits de voirie (8<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** rapporte qu'il s'agit de classier :

- l'allée Louis de Funès ;
- la place du Révérend Père Carré ;
- la rue du Chevalier de Saint-Georges ;
- la promenade Jacques Hébertot ;
- la place Jean-Pierre Lévy.

Les services de la ville font une proposition de catégorie :

- l'allée Louis de Funès : catégorie 4 ;
- la place du Révérend Père Carré : catégorie 3 ;
- la rue du Chevalier de Saint-Georges : catégorie 4 ;
- la promenade Jacques Hébertot : catégorie 3 ;
- la place Jean-Pierre Lévy : catégorie 4.

Ces classifications permettent de percevoir les redevances en fonction de la zone de chalandise et des passages des riverains sur les zones de chalandise.

M. BALADI demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer et précise qu'il s'agit juste d'un avenant administratif.

**M. LELLOUCHE** profite de cette délibération sur des voies relativement secondaires de l'arrondissement pour interroger Mme le Maire. Il se demande pourquoi la circulation sur les voies sur berges n'est pas évoquée en Conseil d'arrondissement ce soir alors que c'est le dossier majeur du prochain Conseil de Paris qui doit se tenir dans une dizaine de jours. D'habitude, les conseils d'arrondissement sont saisis des grandes affaires présentées au Conseil de Paris. Il exprime sa perplexité de voir que ce sujet n'est pas traité ce soir alors qu'il aurait du être présenté en question d'actualité ou inscrit à l'ordre du jour.

**Mme d'HAUTESERRE** lui propose de rédiger une question.

**M. LELLOUCHE** rétorque qu'il ne fait pas l'ordre du jour. Il déplore que la réforme des écoles qui donnera lieu à une manifestation, et le statut de Paris, ne soient pas également à l'ordre du jour. Cela concerne les arrondissements. Il aurait souhaité que ces différentes questions puissent être évoquées. Il ajoute que les vœux ne servent à rien et trouve étrange que le Conseil d'arrondissement ne traite pas des grandes questions qui sont amenées à être traitées au Conseil de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE** explique que lorsque des questions sont déposées avant le début du Conseil, le débat a lieu comme il convient.

Mme d'HAUTESERRE met la délibération aux voix.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

### **18°/ 2016 DLH 90 - Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme "l'Habitation Confortable"**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** indique qu'il s'agit d'une opération juridique et non pas d'attribution de logements sociaux. En l'occurrence, Paris Habitat a acté le projet de filialisation des structures d'hébergement collectives de l'office au sein de sa propre filiale, la société anonyme l'Habitation Confortable, par voie d'apport avec une vente et un achat de nouvelles actions.

M. BALADI demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer et précise qu'il s'agit d'une pure opération administrative. Aucun droit au bail ne concerne le 8<sup>e</sup> arrondissement mais les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements.

**Mme LECUYER** demande pourquoi cette délibération est présentée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** explique que cette délibération fait partie de la série de délibérations transmises à l'arrondissement par le biais du logiciel ODS (outil de dématérialisation des séances du Conseil de Paris).

**M. LELLOUCHE** trouve que cela n'a pas l'air de concerner l'arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** ajoute qu'un certain nombre de délibérations généralistes peuvent être présentées au Conseil d'arrondissement sans que cela concerne directement le 8<sup>e</sup> arrondissement. La délibération citée est inscrite à l'ordre du jour car une partie du délibéré requiert l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LELLOUCHE** observe que c'est assez rare.

**Mme BURLIS** rappelle que tout est transmis pour information et que le maire d'arrondissement décide d'inscrire les délibérations dans l'ordre du jour.

**Mme d'HAUTESERRE** fait part de son étonnement car quand une délibération n'est pas mise à l'ordre du jour, on lui reproche de l'avoir supprimée. Et en inscrivant cette délibération à l'ordre du jour, on le lui reproche également.

**M. LELLOUCHE** assure qu'il ne lui reproche rien. Le Conseil est, selon lui, saisi d'une délibération qui ne le concerne pas.

**Mme d'HAUTESERRE** estime qu'il faut débattre sur un certain nombre de sujets, notamment sur celui du logement dans Paris.

**M. LELLOUCHE** retire ses propos.

**Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

#### **19°/ 2016 DFPE 240 - Signature d'une convention de partenariat entre l'association Restaurants du cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** souligne qu'il s'agit surtout d'une prorogation de la convention. La délibération a pour objet de renouveler pour la huitième fois le partenariat entre la ville, les Restaurants du cœur et la société Sodexo afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance de la ville. La collecte concerne les vêtements d'hiver, les produits d'hygiène et divers produits de puériculture. Au cours de la campagne 2015, l'ensemble des dons a représenté 603 sacs de 100 litres dont 365 collectés dans les établissements municipaux participants dans chaque arrondissement, dont le 8<sup>e</sup>.

M. BALADI demande aux conseillers d'arrondissement d'en délibérer.

En l'absence d'observations, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

#### **20°/ 2016 DFPE 55 - Subventions de 4.245.053 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance**

*Rapporteur : Mme Bérengère de REYNIÈS*

**Mme de REYNIÈS** précise qu'un des 19 établissements se situe dans le 8<sup>e</sup> arrondissement : Les Coquin'ours. Cet établissement est très important pour l'arrondissement car le 8<sup>e</sup> dispose de places limitées d'accueil par rapport à d'autres arrondissements. Le soutien aux Coquin'ours est essentiel pour les enfants du quartier.

Mme de REYNIÈS appelle à voter pour cette subvention pour cette année sachant qu'elle s'arrêtera au 31 décembre 2016 et que les élus pourront, à ce moment-là, envisager de renouveler ou pas la subvention.

En l'absence d'observations, **Mme d'HAUTESERRE** met la délibération aux voix.

Il est procédé au vote.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

### **21°/ QMA8 2016 19 - Question orale au Maire d'arrondissement de Mme Catherine LECUYER et de M. Pierre LELLOUCHE relative à l'opération logements INPI**

« Madame le Maire

Mme de BREM, qui est directrice de la SIEMP, chargée de la réalisation des logements sociaux rue de Saint-Petersbourg, prévenait en juin dernier les riverains que l'Etat avait décidé de réquisitionner le site afin de mettre à l'abri les occupants du camp installé dans le Jardin d'Eole dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et que, par conséquent, le calendrier prévisionnel qui prévoyait initialement le démarrage des travaux dès janvier 2017 ne pouvait plus être tenu.

Nous souhaitons que la Mairie communique les informations qu'elle détient sur la suite de l'opération car nous sommes en septembre et il était question que les migrants quittent en septembre la rue de Saint-Petersbourg. »

### **Réponse Mme d'HAUTESERRE**

« Madame la Conseillère,

Lors de la réunion d'information que j'ai organisée le 1<sup>er</sup> juin dernier à la Mairie du 8<sup>e</sup> concernant l'immeuble INPI situé au 26 / 26 bis rue de Saint-Petersbourg, Mme Valérie de BREM, Directrice générale de la SIEMP (Sté Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris) est venue présenter aux habitants du quartier et aux élus présents, le projet retenu portant sur la réalisation de 84 logements sociaux et de locaux commerciaux.

Il était prévu que les travaux préparatoires commencent à la mi-juillet afin de permettre le lancement du gros œuvre au premier trimestre 2017 pour une livraison de l'opération avant l'été 2019.

Malheureusement, les travaux n'ont pas pu commencer à la date prévue car le Gouvernement, en la personne de la Secrétaire générale auprès du Préfet de la Région Ile-de-France et de Paris, a réquisitionné le bâtiment afin d'y installer pour l'été les migrants du Jardin d'Eole. Mme la Préfète Sophie BROCAS m'a assurée que le site serait libéré le 15 septembre 2016 et elle a tenu parole car le site sera bien évacué à cette date.

La SIEMP a prévu d'organiser une réunion publique à la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine pour tenir les habitants informés de l'évolution du dossier.

J'espère avoir répondu à votre interrogation. »

**M. LELLOUCHE** confirme que le site a été évacué. Il ajoute que, pour une fois, le Préfet a tenu parole.

**Mme d'HAUTESERRE** l'interrompt car elle ne peut le laisser dire cela car Madame la Préfète a toujours tenu ses engagements envers elle.

**M. LELLOUCHE** répond qu'elle n'est pas en cause. Pour une fois, le Préfet a tenu les délais. L'endroit a été libéré et le programme de logements sociaux va pouvoir commencer.

**22°/ QMA8 2016 20 - Question orale au Maire d'arrondissement de Mme Catherine LECUYER relative à la salle Pleyel**

« Madame le Maire,

Lors du dernier conseil de quartier Hoche-Friedland du 7 juin dernier, les habitants vous ont fait part de leur profond mécontentement lié aux nuisances qu'ils subissent depuis des mois du fait des travaux de la salle Pleyel.

Après avoir regretté la fin de la programmation classique, ils vous ont interrogée sur le devenir précis de la salle ainsi que sur les mesures qui seront mises en place afin que les riverains ne soient pas pénalisés par son exploitation, en particulier tout ce qui est déchargement des camions, stationnement, bruit, etc. dans les années à venir.

N'ayant pas d'informations sur le sujet, vous vous êtes engagée alors à contacter le nouveau gestionnaire de la salle dès le lendemain du conseil pour avoir toutes les précisions demandées.

Nous souhaitons donc avoir les éléments qui vous ont été communiqués sur le devenir du quartier Pleyel. »

**Réponse de Mme d'HAUTESERRE**

« Madame la Conseillère,

Lors du conseil de quartier Hoche-Friedland qui s'est réuni avant l'été à la Maison des associations du 8<sup>e</sup>, nous avons évoqué le devenir de la salle Pleyel.

Comme vous le savez, la salle Pleyel a été cédée par l'Etat, propriétaire des lieux, à une maison de production artistique du groupe Fimalac appartenant à M. LADREIT DE LA CHARRIERE.

A l'issue de ce conseil, j'ai pris contact avec le responsable de l'exploitation de la salle de spectacle pour lui exprimer les inquiétudes des riverains du quartier. J'ai donc souhaité qu'une opération portes-ouvertes soit organisée avant l'ouverture de la salle au public afin de présenter les lieux aux riverains et aux membres du conseil de quartier.

L'exploitant avait envisagé de faire cette visite dans le courant du mois de septembre, mais n'ayant pas encore reçu l'accord de la commission de sécurité de la Préfecture de Police, il n'a pas été autorisé à ouvrir la salle au public.

Il est en attente du passage de cette commission sécurité et me tiendra informée de la suite qui sera donnée à l'exploitation de cette salle de spectacle, et que je ne manquerai pas de vous transmettre. »

**Mme LECUYER** demande si Mme d'HAUTESERRE dispose de quelques informations sur les stationnements car les riverains ont des inquiétudes et subissent des nuisances.

**Mme d'HAUTESERRE** explique qu'elle n'a aucune information sur le sujet. C'est la Préfecture de Police qui donne les autorisations d'ouverture. Le dossier est pour l'instant stationnaire parce que ce n'est pas simple pour cet organisateur de faire venir des livraisons de matériel avec des camions énormes. Le problème du stationnement se pose aujourd'hui. Rue Daru, les riverains sont contre. Rue du Faubourg Saint-Honoré, il y a beaucoup de passages entre les bus et les voitures. C'est donc un vrai problème. Aujourd'hui, ils attendent de la part des services et notamment de la Préfecture de police pour savoir quelles sont les possibilités pour cet exploitant de gérer le flux des livraisons.

Pour l'instant, elle n'a pas d'informations nouvelles à apporter aux riverains.

**Mme LECUYER** trouve que cela est dommage pour les riverains en ce moment.

**Mme d'HAUTESERRE** répète que malheureusement, il ne lui a pas été communiqué d'informations nouvelles. Elle veut bien les recevoir pour le leur dire.

**23°/ QMA8 2016 18 - Question orale au Maire d'arrondissement présentée par Mme Corine BARLIS, relative à l'attribution de logements sociaux relevant du contingent de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement**

« Mme le Maire,

Suite à ma question déposée lors de notre Conseil du 3 juin 2014 concernant l'attribution des logements sociaux sur le contingent de la Mairie du 8<sup>e</sup> vous aviez accepté la mise en place d'une commission chargée de l'attribution des logements sociaux relevant de votre quota, dont je suis membre en tant qu'élue pour y représenter l'opposition.

Lors de notre Conseil du 15 septembre 2014 j'étais intervenue, par le biais d'une question, pour protester vivement quant au fait que vous aviez attribué personnellement le 17/07/2014, sans réunir la Commission, un logement de 3 pièces 29 RUE CAMBACERES (catégorie PLA). Je déplorai que vous ne teniez pas vos engagements. Le courrier que vous m'aviez adressé alors pour m'informer de cette attribution ne garantissait aucunement la transparence de cette attribution. En réponse à ma question vous aviez officiellement protesté à votre tour, et réaffirmé, je cite : « votre volonté de transparence et de saine gestion dans les affaires du 8e arrondissement » et « qu'il n'était en aucune manière dans votre intention de mettre à l'écart la commission d'attribution des logements sociaux ». J'avais alors pris acte de vos propos.

Or, depuis le début de la mandature la Commission d'attribution ne s'est réuni qu'une seule fois, en avril 2015 pour attribuer 5 logements situés dans la ZAC Beaujon :

- un 4 pièces (catégorie PLAI)
- un 4 pièces (catégorie PLUS)
- un 4 pièces (catégorie PLUS)
- un 2 pièces (catégorie PLS)
- un 3 pièces (catégorie PLS)

Je ne vous cache pas, qu'intriguée par le faible nombre de logements à attribuer, même pour un arrondissement comme le nôtre, bien loin de respecter la loi SRU, j'ai cherché à confronter les chiffres. A ma grande surprise j'ai alors découvert 3 logements, attribués par vos soins, directement, sans que la Commission ne soit associée ou même informée.

L'opposition municipale souhaite donc savoir pour quelles raisons ces trois logements, listés ci-dessous, attribués par la Mairie du 8<sup>e</sup>, selon les informations officielles obtenues auprès de la Direction du Logement, ne l'ont pas été par la Commission. Les logements concernés sont :

- un studio (catégorie PLI) au 31 RUE DE ROME attribué le 15/04/2014, alors même que vous êtes devenue Maire officiellement le 13 avril 2014.**
- un 4 pièces (catégorie PLUS) au 11 B RUE DE MOSCOU attribué le 03/03/2015.**
- un 3 pièces (catégorie PLUS) au 6 RUE CHAMBIGES attribué le 08/04/2015.**

Sur un total de 9 logements attribués sur votre contingent, seuls 5 l'ont été par la Commission, soit 55%. Ce qui signifie que près de la moitié l'ont été sans aucune transparence. Je vous demande donc Madame la Maire, si vous comptez ainsi vous affranchir de vos propres engagements jusqu'au terme de votre mandat ? N'avez-vous consenti à mettre en place une Commission que pour pouvoir vous prévaloir d'une transparence qui dans les faits est tout sauf respectée ».

### **Réponse de Mme d'HAUTESERRE**

« Au 31 août 2016, nous enregistrons plus de 1.192 demandes de logements, ce qui est considérable pour une population de 40.000 habitants dans l'arrondissement.

Par lettre en date du 29 juin 2016, M. Ian BROSSAT, comme chaque année m'a adressé le bilan des attributions de logements pour l'année 2015.

Ce bilan fait apparaître la répartition des logements dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, selon leurs catégories de financement. Il mentionne également le nombre de logements consacrés aux relogements d'urgence ainsi qu'aux mutations intervenues.

En 2015, il y a eu 21 orientations de logements dont trois mutations PLUS et assimilés et quatre relogements appelés « de droit » pour des situations d'urgence.

La mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a pu désigner seulement sept candidatures.

Sur ces sept candidatures, cinq ont fait l'objet d'une commission que j'ai réunie à la mairie et à laquelle vous avez participé pour l'attribution de cinq logements dans la ZAC Beaujon.

Deux logements ont été attribués, sans que je puisse réunir de commission, puisqu'il y avait urgence de relogement, au 6 rue de Chambiges et 11 bis rue de Moscou.

En effet, j'ai été saisie très tardivement par les bailleurs sociaux qui me demandaient, dans des délais très courts, de remettre aux services de la Ville, trois candidatures pour chacun de ces logements.

Pour ne pas perdre le bénéfice de ces logements, au regard du faible contingent attribué à la Mairie d'arrondissement, ce que je regrette sincèrement, j'ai transmis au bailleur les dossiers des familles qui étaient en état d'urgence.

La candidature qui a été retenue pour le logement 6 rue de Chambiges, portait sur une famille qui vivait dans un immeuble insalubre au 130 rue du Faubourg Saint-Honoré. La famille était désespérée et le mari souffre d'une maladie grave.

Le bailleur social a retenu ce dossier parmi les trois proposés et tous correspondaient aux critères définis par la ville, à savoir situation du logement insalubre, situation économique du demandeur.

Ces demandes ont donc été transmises avec le souci de ne pas en faire perdre le bénéfice aux habitants de l'arrondissement en situation d'urgence.

Comme vous le savez certainement, car élue auparavant dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, lorsqu'un logement se libère, le bailleur en informe la ville, laquelle nous transmet la vacance. Ce laps de temps ne permet pas toujours de réunir, dans les délais, la commission d'attribution.

J'ai déjà alerté la ville sur cette situation difficile à gérer ainsi qu'Elogie, entre autres. Ils m'ont indiqué vouloir raccourcir les délais et je m'en réjouis.

Désormais, je réunirai la commission d'attribution que j'ai mise en place au début de mon mandat, dès que la Direction du Logement et de l'Habitat m'aura informée d'une vacance dans des délais raisonnables. »

**Mme BARLIS** remarque l'utilisation à chaque fois du même argument fondé sur le manque de temps. Mais elle doute fort qu'il ne soit pas possible d'obtenir même une semaine de délai supplémentaire si tous les élus membres de la commission sont d'accords. Elle demande ce qui a empêché Mme le Maire de les informer après coup comme elle l'avait fait pour le premier logement. Elle signale que le logement de la rue de Chambiges a été attribué il y a plus d'un an et celui de la rue de Moscou en mars. Elle regrette que Mme le Maire n'ait pas jugé utile de la faire. Elle considère que l'essentiel est de tenir les engagements et que la commission censée travailler sur les dossiers attribue les logements. Elle rappelle qu'elle lui a fait une proposition de méthode de travail.

**Mme d'HAUTESERRE** réproouve cette idée. Ce n'est pas un manque de transparence, affirme-t-elle. Elle explique à Mme BARLIS que lorsqu'une réunion est organisée dans l'après-midi, elle n'en est informée que le matin même. Après l'avoir signalé, elle a obtenu que les informations arrivent 48 heures avant. Elle répète que les délais sont trop courts pour réunir une commission en temps et en heure mais elle essaie de composer. L'essentiel est que les gens qui ont des besoins soient relogés.

**Mme d'HAUTESERRE** explique que la méthode de travail sera la sienne.

**Mme BARLIS** pense qu'il ne faut pas dire qu'elle travaille en toute transparence. Elle juge que la transparence a ses limites du point de vue de Mme le Maire.

**Mme d'HAUTESERRE** assure que lorsque les délais seront corrects, elle organisera une commission. Les choses se passeront comme cela.

**Mme BARLIS** regrette qu'elle fasse fi des propositions de l'opposition et en prend acte.

**Mme d'HAUTESERRE** poursuit en annonçant les prochains rendez-vous :

- Mercredi 14 septembre 2016, à 18h : vernissage exposition Bazante ;
- Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016 : journées du patrimoine ;
- Mardi 20 septembre 2016, 20h : concert Cail - jazz équatorien ;
- Du mardi 4 au samedi 22 octobre 2016 à la Maison des associations : mois de la biodiversité ;
- Mercredi 5 octobre 2016, à 18h : vernissage exposition Massimo Garcia ;
- Jeudi 13 octobre 2016, 20h : concert Cail « l'oreille de Proust » ;
- Mardi 25 octobre 2016, à 19h : prochain Conseil d'arrondissement.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h15.**



Jeanne d'HAUTESERRE